PORTRAIT

Gautier Chapuis : CHANGER D'ÉCHELLE SUR LES TOITS

Le groupe scolaire Kennedy consomme son électricité solaire *et partage son surplus avec d'autres bâtiments de la Ville*

109,4 kWc
sur le groupe scolaire Kennedy

7 MWc
à développer sur une soixantaine de sites

Ville de Lyon

Adjoint au maire de Lyon



© Muriel Chaulet

Lyon · stratégie de solarisation

Sur ce mandat, la Ville de Lyon s'inscrit dans une trajectoire de 10 % de ses consommations électriques municipales couvertes par du photovoltaïque, installé majoritairement sur ses bâtiments. Sur le toit du groupe scolaire Kennedy, 109,4 kWc sont en exploitation : l'école consomme d'abord sa production, et le surplus est partagé avec d'autres bâtiments de la Ville. Gautier Chapuis, adjoint au maire de Lyon en charge du Climat, de l'Adaptation de la Ville et des Patrimoines Municipaux, a répondu par écrit à nos questions.

109,4 kWc
sur le toit du groupe scolaire Kennedy

1,8 MWc
25 installations réalisées ou en cours

7 MWc
à développer, une soixantaine de sites pressentis

10 %
des consommations électriques municipales : la trajectoire du mandat

Le groupe scolaire Kennedy

CONSOMMER SUR PLACE, PARTAGER LE SURPLUS

Le groupe scolaire Kennedy porte sur son toit une installation photovoltaïque de 109,4 kWc, aujourd'hui en exploitation. La Ville de Lyon en est le maître d'ouvrage.

La production est d'abord valorisée directement sur place, par l'école : c'est l'autoconsommation individuelle. Le surplus est partagé dans le cadre d'une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale, entre bâtiments de la Ville.

Le groupe scolaire Kennedy permet à la Ville d'expérimenter l'autoconsommation collective, dans un premier temps à l'échelle de trois bâtiments.

La stratégie

UNE TRAJECTOIRE DE 10 % SUR LE MANDAT

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de solarisation de la Ville de Lyon, validée début 2024. Elle s'inscrit sur ce mandat dans une trajectoire de 10 % des consommations électriques municipales, couvertes par un ensemble de productions photovoltaïques, réalisées majoritairement sur les bâtiments de la Ville : écoles, gymnases, bâtiments administratifs...

Cette stratégie répond à plusieurs enjeux. Les principaux : participer au développement des énergies renouvelables sur le territoire, et s'assurer une stabilité du coût de l'électricité sur le talon de consommation couvert par le photovoltaïque.

Dans un premier temps, et depuis le mandat précédent, la Ville intègre, dans la mesure du possible, une production photovoltaïque à ses opérations neuves, de rénovation énergétique ou de réfection de toiture.

Le chemin parcouru

DE LA VENTE SUR LE RÉSEAU À LA CONSOMMATION SUR SITE

En 2023, la Ville disposait de 11 installations photovoltaïques développées en propre, pour 700 kWc, et de 2 installations confiées à des tiers investisseurs, pour 200 kWc. Leur production était essentiellement vendue sur le réseau, par le mécanisme de l'obligation d'achat.

Sous l'impulsion du précédent mandat, 25 nouvelles installations ont été réalisées en propre ou sont en cours de réalisation, pour une puissance totale de 1,8 MWc. Leur production est essentiellement valorisée directement sur site.

La Ville a créé un poste à temps plein dédié au pilotage et au suivi de la stratégie, en plus des postes consacrés aux travaux. Ses agents montent progressivement en compétences sur l'ensemble d'un projet : pré-études, travaux, exploitation. Elle consolide aussi ses outils internes : marchés dédiés, supervision…

Le plus difficile

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE QUI CHANGE

> «S'adapter continuellement aux modifications du cadre réglementaire.»
>
> *Gautier Chapuis*

Dernière modification en date : la disparition de l'obligation d'achat pour les projets au-dessus de 100 kWc. Elle peut freiner une logique, celle de maximiser les surfaces exploitables sur les toitures intéressantes pour «alimenter» les sites qui ne pourront pas accueillir de panneaux solaires. Le contexte urbain est dense et morcelé, et 70 % du territoire est situé en périmètres classés ou inscrits.

Sur ces futures installations, plutôt que de brider leur puissance, la Ville réfléchit à les développer hors du cadre de l'arrêté tarifaire. Elle travaille sur le levier de l'autoconsommation collective, avec un responsable d'équilibre pour la gestion de l'éventuel «surplus de surplus».

La suite

UNE SOIXANTAINE DE SITES PRESSENTIS

> «Ce mandat devrait être celui du changement d'échelle.»
>
> *Gautier Chapuis*

Pour atteindre l'objectif, 7 MWc seraient à développer, sur une soixantaine de sites pressentis. 100 % de leur production sera autoconsommée sur site ou partagée avec d'autres bâtiments municipaux, par une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale sur l'ensemble du territoire de la ville.

Dans un contexte de dépenses publiques contraintes, la Ville a initié une réflexion pour s'associer à des partenaires (techniques, financiers...) et réaliser une grappe de projets dans une démarche de codéveloppement. Le but : conserver une certaine gouvernance et maîtrise des installations qui pourraient être confiées à des tiers.

« Investir les toits de nos communes, c'est un investissement triplement gagnant : celui de produire sa propre énergie, de maîtriser les dépenses de la ville et de sortir des énergies fossiles. »

Gautier Chapuis · adjoint au maire de Lyon

Le message aux maires

UN PATRIMOINE DÉJÀ LÀ

À un maire qui hésite à investir les toits de sa commune, Gautier Chapuis donne d'autres raisons.

> **«Dans un contexte d'instabilité des prix de l'énergie, c'est gagner en souveraineté et mieux maîtriser les dépenses publiques.»**
>
> *Gautier Chapuis*

C'est aussi, écrit-il, optimiser un patrimoine municipal déjà là. Écoles, gymnases, mairie : autant de toitures qui peuvent devenir des lieux de production d'énergie, sans artificialiser d'espaces.

Enfin, c'est agir concrètement pour les enjeux climatiques, et notamment de transition énergétique.

Le message à l'État et aux parlementaires

CE QUE DEMANDE LA VILLE

- Garantir un cadre réglementaire clair et pérenne.
- Dans un contexte de quasi-disparition des tarifs d'achat, faciliter le recours à l'autoconsommation collective : ouverture du périmètre géographique, et éventuellement un responsable d'équilibre mutualisé pour les opérations au-delà de 100 kWc.
- Et/ou faciliter la participation des collectivités aux communautés d'énergie renouvelable : sourcing en direct, sans mise en concurrence, dans le cadre d'un développement confié à un tiers.

Votre commune aussi a son projet solaire ?

Écrivez son nom en commentaire.

Source : réponses écrites de Gautier Chapuis au questionnaire « Le solaire vu par 100 maires », 10 novembre 2026. Texte et citations soumis à la validation de la Ville de Lyon.